**Exemple de politique de retour au travail**

REMARQUE : Il ne s'agit que d'un exemple de politique

*L'ENTREPRISE A* s'engage à faire la prévention des accidents de travail et maladies professionnelles par le maintien d'un milieu de travail sain et sécuritaire. Si un employé subit un accident ou une maladie, l'*ENTREPRISE A* s'engage à prendre toutes les mesures raisonnables pour fournir un retour au travail (RAT) rapide et en toute sécurité en attribuant d'autres tâches ou des tâches modifiées par le biais du programme de retour au travail.

*L'ENTREPRISE A* collabore avec les travailleurs (et les permanents syndicaux, le cas échéant) afin de déterminer le travail convenable et de créer des plans de tâches modifiées ou de RAT individualisés en fonction de l'information sur les capacités fonctionnelles fournie par les fournisseurs de soins de santé et la Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs (CSTIT). Le processus de RAT commence immédiatement après un accident ou une maladie.

Cette politique s'applique à tous les employés inaptes à effectuer leurs tâches habituelles pour cause d'accident ou de maladie. Les employés doivent coopérer pleinement au retour au travail rapide et en toute sécurité des travailleurs accidentés et malades.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature du propriétaire Date